

MAIRIE DE CROISY SUR EURE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le 03 juin 2024

L'an 2024, le **lundi 03 juin 2024 à 18h30**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT maire,

Présents : Jean Michel de MONICAULT, Christine BAUDRY, Freddy BIZARD, Marcel BOUCHER, Jean François CARRIERE, Cyril GARREAU, Alexandre GUENEAU, Pierre de MONICAULT, Nicolas PEAN, Jacky SABOURIN.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoir : 1
Votants : 11
Absent : 0
Excusés : 0

Pouvoir : Géraldine CHAPELAIN donne pouvoir à Jean François CARRIERE

Absent : 0

ORDRE DU JOUR :

Nomination d'un ou d'une secrétaire :

- 1) **Approbation du compte rendu du lundi 06 mai 2024**
- 2) **Personnel ; Ressources humaines.**
- 3) **Finances.**
- 4) **Travaux, investissements** : Etat de l'avancement des investissements.
- 5) **Environnement, fleurissement printemps-été 2024.**
- 6) **Urbanisme.**
 - a. **Projet Boursin. PLU**
- 7) **Administratif** : fusion avec Pacy sur Eure., consultation des habitants
- 8) **Compte rendu des assemblées : SNA, ZAENR suite, SIEGE.**
- 9) **Elections européennes du dimanche 9 juin.**
- 10) **Informations diverses.**
- 11) **Prochaines réunions.**
 - a. **Prochain Conseil municipal : à déterminer, si nécessaire**

Nomination d'un secrétaire : Alexandre GUENEAU

Approbation de l'ordre du jour : accord du conseil, aucune remarque.

1. **Approbation du compte rendu du lundi 6 mai 2024** : accord, pas de remarque
2. **Personnel ; Ressources humaines** :

- ✓ Démission de Christelle Gautier au 25 avril. Aucun candidat n'a postulé (aucun acte de candidature au centre de gestion ou envoyé à la mairie)

Proposition ? l'heure de ménage d'un employé privé est de 15 €/h + charges patronales augmentation importante /salaire de Christelle.

Le conseil après délibération, donne un accord pour l'embauche contractuelle d'une employée de nettoyage à raison de 4h00 par semaine en remplacement de Christelle Gauthier démissionnaire. Le maire demande à la secrétaire de mairie de contacter le centre de gestion de l'Eure (CG27) pour nous établir un modèle de contrat de travail. Le maire établira un projet de convention de base définissant le poste de travail et la fonction de l'employé.
--

- ✓ Fin de la formation de Cédric Posnic comme agent de sécurité du travail.

La remise à jour du Document Unique de la commune devra être réalisée à partir des connaissances acquises.

3. Finances : RAS

4. Travaux :

- **Travaux sur ralentisseurs sur RD71 et RD 65.** Nous avons fait appel à la société TPN pour chiffrer les réparations à faire ; relance auprès de ACMTP et Frederic Devrienne pour avoir un autre devis.

Frederic Devrienne a répondu que ce n'était pas de ses compétences. L'entreprise ACMTP vient aussi de déclarer que ces travaux n'étaient pas de leurs compétences.

Le maire a demandé à TPN de réduire son devis ; le devis est de 6 019,13 € HT. Le maire propose donc de ne réaliser que les travaux indispensables. Le conseil décide de réaliser les réparations sur certains ralentisseurs uniquement (re jointement d'un pavé déchaussé sur le ralentisseur devant le 10 route de Ménilles, le ralentisseur au niveau de l'intersection de la route de Vaux avec le chemin de la cavée Marceau et le ralentisseur à la sortie de Croisy route de Vaux sur Eure (rattrapage de l'affaissement entre la chaussée et les pentes d'attaque). Les travaux ne pourront être réalisés qu'en Juillet après la fermeture des classes compte tenu du passage des cars scolaires.

Le conseil après délibération accepte à l'unanimité le principe de réduire les travaux à l'indispensable et donne pouvoir au maire de signer le devis ainsi remanié.

- **Travaux ralentisseurs Haut Croisy ;** pas de réponse pour l'instant sur l'alerte faite auprès du syndicat de voirie pour des détériorations très importantes pouvant créer de graves accidents. Notre demande a été enregistrée. Attente de leur réponse et solution apportée. De notre côté nous avons fait faire un devis à TPN et relancer le syndicat pour que les travaux soient réalisés au plus vite, et permettre ainsi d'éviter de graves accidents. Frederic Devrienne est venu reboucher le boitout avec de la grave puis une couche de Bitume. L'écoulement des eaux de pluie n'est pas réglé.
- **Les feux rouges :** le feu rouge du cimetière montre des dysfonctionnements. Nous avons dû cacher les feux avec un sac poubelles. Le SAV a été prévenu par mail. Qu'en est-il de leur réponse ? Le problème du rechargement des batteries est de retour ! Freddy BIZARD est obligé de mettre en charge forcée la nuit toutes les semaines !

Après délibération et discussion sur tous les problèmes de fonctionnement de ce feu (Au niveau du cimetière), le conseil demande au maire et à son 2^{ème} adjoint, de continuer à solliciter le SAV de l'entreprise actuelle et de demander une offre à un autre fabricant pour un remplacement du feu en place à une autre société (ELANCITE).

5. Environnement :

- **Aménagement circuit Eure-Béchet.** L'engazonnement est terminé et l'herbe commence à pousser. Les clôtures commenceront à être posées semaine 23. Les portails et portillons vont également être posés. Pose des panneaux d'orientation et d'informations à prévoir.
- Le maire insiste sur le fait que le chantier est en cours. Et que toutes les remarques actuelles doivent attendre de connaître la suite de l'agenda des travaux à suivre
- **Livraison des fleurs** pour le fleurissement de la commune ont été faite ; l'accrochage des suspentes et la pose des jardinières réalisées. Démarrage de la plantation des massifs en alternance des tontes et de l'arrosage...
- **Concernant l'entretien de la commune,** le maire dénonce les remarques sur le retard des tontes et le mauvais entretien de la commune faites par certains habitants. Il évoque les difficultés liées à la pousse fulgurante de la végétation et de la météo médiocre non favorable ces deux derniers mois pour travailler correctement.
Il est aussi conscient de l'impossibilité de la personne communale d'entretien de pouvoir, à lui seul, réaliser les travaux dans cette situation. Il espère comme beaucoup une amélioration des conditions de la météo et propose d'embaucher un prestataire pour l'aider.

En conséquence,

Le conseil donne son accord

- Pour que la prestation de l'entreprise B2V Paysage (Benoist DUTRIAT) soit portée à 4 jours / mois à partir du 1^{er} juin pour la sous-traitance de travaux d'entretien paysager de la commune. Coût de la prestation : 200 € HT par jour de prestation (identique à l'année précédente). Cela permettra de combler le retard et revenir à une situation correcte d'entretien. Nous reviendrons à 2 jours par mois, lorsque la commune sera redevenue dans un état correct. Un point sera fait régulièrement avec les employés.
- Le maire fera la diffusion de l'arrêté rappelant aux habitants l'obligation légale de faire l'entretien et le désherbage des trottoirs longeant leur propriété afin de soulager le travail du personnel de la commune (délibération du 06 mai 2024).

6. Urbanisme :

Avancement du projet d'agrandissement de la fromagerie Boursin. Par rapport aux conclusions de la réunion du mardi 26 mars et aux délibérations du conseil du dernier conseil.

L'offre de prestation d'AUDDICE a été signée suite à la délibération de dernier conseil du 06 mai 2024. Mme Ricordeau de la fromagerie Boursin a été contactée pour organiser la réunion de lancement

Question à AUDDICE : pouvez-vous nous envoyer un modèle d'arrêté de prescription de modification de droit commun de notre PLU. Mme Florence Catois de la DDTM de la préfecture des Andelys nous a fait parvenir le modèle.

La rédaction de l'arrêté a été faite et il est prêt pour être diffusé. Vous trouverez en annexe le projet de texte de cet arrêté. Il doit maintenant faire l'objet d'une annonce dans un journal local. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la diffusion de l'arrêté et son envoi à la sous-préfecture des Andelys après accord des personnes publiques associées lors de la réunion du comité technique de suivi le 25 mai prochain

- Il est prévu une réunion de lancement et de coordination des actions avec la fromagerie BOURSIN (groupe BEL). Une liste des personnes à convoquer a été faite et sera envoyée.
- Un comité technique de suivi doit être mis en place (demande de Mr François LANDAIS, directeur de la DDTM de l'Eure) ; l'ordre du jour de cette réunion sera annoncé dans la convocation. La date retenue pour cette réunion est le 25 juin matin.
- Pour la commune, le maire propose que ce soit les membres de la commission Urbanisme qui en fassent partie (Jacky Sabourin, Freddy Bizard et Pierre de Monicault)

Pierre de Monicault souhaite ne pas y participer puisqu'il est propriétaire en indivision du terrain en cours d'acquisition par la fromagerie Boursin. Cyril Garreau 2^{ème} adjoint participera aussi à ce comité technique

Le conseil donne son accord sur la désignation de ces personnes pour participer à ce comité technique.

7. Administratif : fusion des communes de Pacy sur Eure et de Croisy sur Eure.

La réunion publique d'informations aux habitants a été organisée le 25 mai 2024 pour leur expliquer le projet de fusion de Croisy et de Pacy ;

Durant un an l'analyse de cette possibilité a permis de connaître les intérêts et les désavantages de cette fusion. Un travail de synthèse a donc pu être présenté.

Pendant cette même année, un projet parallèle d'opposition à la fusion a vu le jour, et une liste potentielle pour un futur conseil municipal pour 2026 a été constituée.

Une consultation informatique a été organisée par leur soin contre ce rapprochement avec Pacy sur Eure en faisant du porte à porte pour convaincre les habitants de s'opposer à ce projet de fusion.

La population est venue en grand nombre pour participer à la réunion publique.

Les représentants de la ville de Pacy sur Eure, monsieur Yves Leloutre maire, monsieur Pascal Lehongre 1^{er} adjoint et monsieur Quentin Delporte directeur général des services étaient aussi présents. Le déroulé de la réunion a été mouvementé compte tenu de l'opposition d'un grand nombre de participants présents qui se sont montrés hostiles au projet.

Le maire de Pacy sur Eure et son 1^{er} adjoint pensent fermement que la situation n'est pas propice à un rapprochement compte tenu de l'attitude défavorable des habitants. Cela fera l'objet d'une résolution en ce sens au prochain conseil municipal de Pacy sur Eure le 11 juin 2024.

Le maire expose que la situation est grave, et il ne voit pas d'issue à ce projet autre que d'arrêter le parcours qui avait été entamé en vue la création d'une commune nouvelle Croisy sur Eure - Pacy sur Eure

Le maire pense qu'il est temps d'arrêter ce conflit entre les pous et les contres. Il ne souhaite pas fracasser la population en deux clans. Restons en paix.

Le maire souhaite donc que le conseil se prononce en premier s'il est nécessaire d'organiser une nouvelle consultation de la population pour ce projet et en conséquence, souhaite l'abandon d'une fusion.

Le maire, prenant en compte le contexte et constatant la division assez forte de la population de la commune sur ce projet, pense qu'il n'est pas opportun de fusionner les communes de Croisy sur Eure et de Pacy sur Eure dans ce contexte. Il demande aux conseillers de donner leur avis sur la continuation du projet de création d'une commune nouvelle Croisy sur Eure- Pacy sur Eure. Le conseil après délibération vote, par 2 voix contre et 9 voix pour l'abandon du projet de fusion, et, en conséquence, que la réalisation d'une consultation des habitants n'est plus compatible à la situation.

8. Compte rendu des assemblées :

- **ZAEnR** : la délibération sur les ZAENR prise lors du dernier conseil municipal, a été distribuée à l'ensemble des habitants et envoyée à la SNA pour y être enregistrée. Nous demandons à la population de faire leurs remarques très rapidement pour en tenir compte ...
- **SIEGE** : compte rendu de l'assemblée communautaire du samedi 1^{er} juin au Cadran à Evreux. Un débat sur les installations agri photovoltaïques s'est installé dans l'assemblée suite à l'annonce d'une installation très importante prévue sur l'ancienne base militaire de Sant André avec la pose de panneaux en provenance de Chine. Le SIEGE doit donner son avis sur le sujet. Cyril Garreau va demander au SIEGE de venir nous parler de l'énergie agri photovoltaïque

9. Elections européennes :

- Il existe 38 listes candidates !! les électeurs doivent maintenant choisir !

ELECTIONS EUROPEENNES						
Dimanche 9 juin 2024						
Permanence bureau de vote						
Bureau		8h à 10 h	10h à 12h	12h à 14 h	14h à 16h	16h à 18h
Mairie de Croisy sur Eure	Président	Jacky Sabourin	Jacky Sabourin	Christine Baudry	Cyril Garreau	Cyril Garreau
	Assesneur 1	Sylvie Legut	Freddy Bizard	Luc Baudry	Anne Laure Buchaillat	Jean François Carrière
	Assesneur 2	Nicolas Pean	Jean François Carrière	Emmanuel Cochepain	Guillaume Taccoen	Jacky Sabourin

Nous rappelons que les membres indiqués dans ce tableau sont censés faire leur permanence. Au cas ils ne pourraient pas la faire, ils se doivent de trouver un remplaçant (électeur dans la commune) et faire valider ce changement par la mairie. Ce tableau leur sera envoyé personnellement.

10. Informations diverses

- **Transports scolaires**

L'inscription aux transports scolaires de SNA pour la rentrée 2024/2025 est ouverte du samedi 15 juin 2024 jusqu'au mercredi 31 juillet minuit.

Nous recommandons fortement les démarches en ligne ou par courrier.

L'accueil, uniquement à Douains, se fera sur RDV auprès du Service Mobilités (voir jours et horaires sur l'affiche).

Inscriptions en ligne :

Elles seront réalisables en se connectant sur le site internet SNA (www.sna27.fr) rubrique « Mobilités », puis « Inscriptions en ligne » (à l'aide des identifiants s'il s'agit d'un renouvellement).

Inscriptions par courrier (fiche d'inscription jointe) :

Les dossiers d'inscription sont également téléchargeables sur le site Internet SNA www.sna27.fr ou disponibles sur demande au bureau Mobilités de SNA (12 rue de la Mare à Jouy – 27120 Douains – 02 32 53 95 37 – mobilites@sna27.fr).

11. Prochaines réunions :

- **Elections Européennes le 9 juin 2024 de 8h 00 à 18h00**
- **Assemblée générale du CAUE de l'Eure le 10 juin 2024**
- **Vote des Jurys d'Assise le 14 juin 2024 à 17h30**
- **Parlement des maires le 20 juin 2024**
- **Le 22 juin mariage Veau/ Fernandez**
- **Le 25 juin Matin, comité technique de suivi de la modification de droit commun du PLU**
- **Passage jury départemental « villes et villages fleuris » du 1er juillet au 5 juillet**
- **Assemblée communautaire de la SNA le 27 juin 2024**
- **Mariage Martin/Perez le 13 juillet 2024 à 12h30**

Le secrétaire de séance :

Alexandre Gueneau
accord par mail le 05 juin 2024

Le maire :
Jean Michel de Monicault
Jean Michel de Monicault



LANÇANT LA PROCÉDURE DE MODIFICATION de DROIT COMMUN DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L 153-36 et L 153-41 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2015 approuvant le PLU et modifié le 02 septembre 2016

Vu la délibération du conseil municipal du 06 mai 2024.

Considérant que :

- La commune de Croisy-sur-Eure souhaite accompagner le développement de l'entreprise BEL Boursin implantée sur son territoire.
- L'entreprise souhaite :
 - ✓ Construire des bâtiments de stockage des emballages, matières premières, produits fabriqués, palettisation et Co packing (zone de convoyage, palettisation et préparation) ;
 - ✓ Agrandir la fromagerie pour réaliser un atelier de maintenance de l'usine accolé aux bâtiments actuels ;
 - ✓ Réaliser un site lié à l'accueil touristique et à la visite de la fromagerie.
- Le projet porte sur une extension des bâtiments existants et augmente ainsi de plus de 20 % les capacités de construction au sein de la zone Ua ;
- le règlement de la zone Ua n'autorise pas aujourd'hui le projet notamment sur la hauteur maximale qui ne doit pas dépasser 12 mètres à l'égout de la toiture,

Considérant que l'ensemble des modifications apportées ne sont pas de nature à :

- ✓ Changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;
- ✓ Réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- ✓ Réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ;
- ✓ Induire de graves risques de nuisances.

ARRETE

Article 1

En application des dispositions des articles L 153-36 et L 153-41 du code de l'urbanisme, une procédure de modification de droit commun du PLU est engagée.

Article 2

Le projet consiste en la modification du règlement portant sur les dispositions réglementaires de la zone Ua2 dont l'augmentation de la hauteur et autres caractéristiques permettant l'extension de la fromagerie Bel.

Article 3

Le dossier sera notifié à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux personnes publiques mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 du code de l'urbanisme, avant l'ouverture de l'enquête publique.

Article 4

Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet.

J. Moncault
Fait à Croisy-sur-Eure le 03 juin 2024
Jean-Michel de MONICAULT,
Maire de Croisy sur Eure

